



PROJET DE NORME INTERNATIONALE ISO/DIS 5775-2

ISO/TC 31/SC 10

Secrétariat: UNI

Début de vote
2013-01-08

Vote clos le
2013-04-08

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Pneumatiques et jantes pour cycles —

Partie 2: Jantes

Bicycle tyres and rims —

Part 2: Rims

[Révision de la deuxième édition (ISO 5775-2:1996) et ISO 5775-2:1996/Amd.1:2001]

ICS 43.150

ITeH STANDARD IN REVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/59e1583-add3-4fe5-8ae2-4f21cb1e5055/iso-5775-2-2013>

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a59e1583-add3-4fe5-8ae2-4f21cb1e5055/iso-5775-2-2015>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Symboles et abréviations	1
3 Exigences générales	2
3.1 Profil des jantes	2
3.2 Trou de jante pour la valve	2
3.3 Exigences particulières	2
4 Jantes à rebord droit	2
4.1 Profil des jantes	2
4.2 Diamètre des jantes	2
4.3 Désignation et marquage	2
5 Jantes à crochet	4
5.1 Profil des jantes	4
5.2 Diamètre et circonférence des jantes	4
5.3 Désignation et marquage	5
6 Jantes à crosse	6
6.1 Profil des jantes	6
6.2 Diamètre des jantes	6
6.3 Désignation et marquage	6
Annexe A (informative) Méthodes de mesure et de contrôle des cotes des jantes pour cycles	9
A.1 Objet	9
A.2 Généralités	9
A.3 Principales cotes des jantes à mesurer et à contrôler	9
A.4 Méthodes de mesure du diamètre spécifié et de la circonférence au niveau des portées du talon du pneumatique	12
A.4.1 Méthode 1	12
A.4.2 Méthode 2	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 5775-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 10, *Pneus et jantes pour cycles, cyclomoteurs et motocycles*.

Cette deuxième/troisième/... édition annule et remplace la première/deuxième/... édition (ISO 5775-2:1996), dont [l' (les) article(s) / le(s) paragraphe(s) / le (les) tableau(x) / la (les) figure(s) / l' (les) annexe(s) a/ont] fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 5775 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Pneumatiques et jantes pour cycles* :

- *Partie 1 : Désignation et cotes des pneumatiques*
- *Partie 2 : Jantes*

L'Annexe A de la présente partie de l'ISO 5775 est donnée uniquement à titre d'information.

Pneumatiques et jantes pour cycles —

Partie 2: Jantes

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 5775 fixe les cotes des jantes de pneumatiques pour cycles ; elle ne donne que les côtes du profil de la jante nécessaires pour le montage et l'ajustement du pneumatique sur la jante.

L'ISO 5775-1 traite de la désignation et des cotes des pneumatiques.

L'ISO 5775-2 traite des jantes à rebord droit (SS), des jantes à crochet (HB) et des jantes à crose (C).

2 Symboles et abréviations

Les symboles suivants sont utilisés dans la présente partie de l'ISO 5775 :

<i>A</i>	Largeur de jante
<i>D</i>	Diamètre de jante spécifié
<i>D</i> ₁	Diamètre de jante mesuré
<i>D</i> ₂	Diamètre extérieur
<i>G</i>	Hauteur du rebord de jante
<i>H</i> , <i>H</i> ₁	Espace libre minimal au-dessus du fond de la jante, une fois la protection du fond de jante montée, permettant le montage du pneumatique
<i>L</i> ₁	Largeur de la gorge au-dessus du ruban de fond de jante
<i>P</i>	Largeur de la portée du talon du pneumatique
<i>R</i> ₁ , <i>R</i> ₂	Rayon du rebord
<i>R</i> ₄	Rayon supérieur de la gorge
<i>W</i>	Largeur du ruban de mesure

3 Exigences générales

3.1 Profil des jantes

Le profil de la jante doit être lisse et sans bord aigu du côté du pneumatique.

3.2 Trou de jante pour la valve

Le trou de jante pour la valve doit être centré au fond de la gorge de la jante. Côté pneumatique, les bords doivent être arrondis ou chanfreinés. Côté moyeu, les bords ne doivent pas avoir de bavures qui puissent endommager la valve.

3.3 Exigences particulières

Les désignations et les cotes des jantes à rebord droit, des jantes à crochet et des jantes à crosse sont données, respectivement, dans les Articles 4, 5 et 6.

La largeur et l'épaisseur de la protection du fond de jante doivent être choisies de façon à garantir le recouvrement complet des têtes et des trous de rayons pendant l'utilisation, de même qu'un ajustement latéral stable, et de façon à permettre un montage satisfaisant du pneumatique et de la chambre à air.

4 Jantes à rebord droit

4.1 Profil des jantes

Les cotes et les tolérances des jantes à rebord droit (SS) doivent être telles qu'indiquées à la Figure 1 et dans le Tableau 1.

Les jantes à rebord droit ne doivent être utilisées qu'avec des pneumatiques à tringles rigides.

4.2 Diamètre des jantes

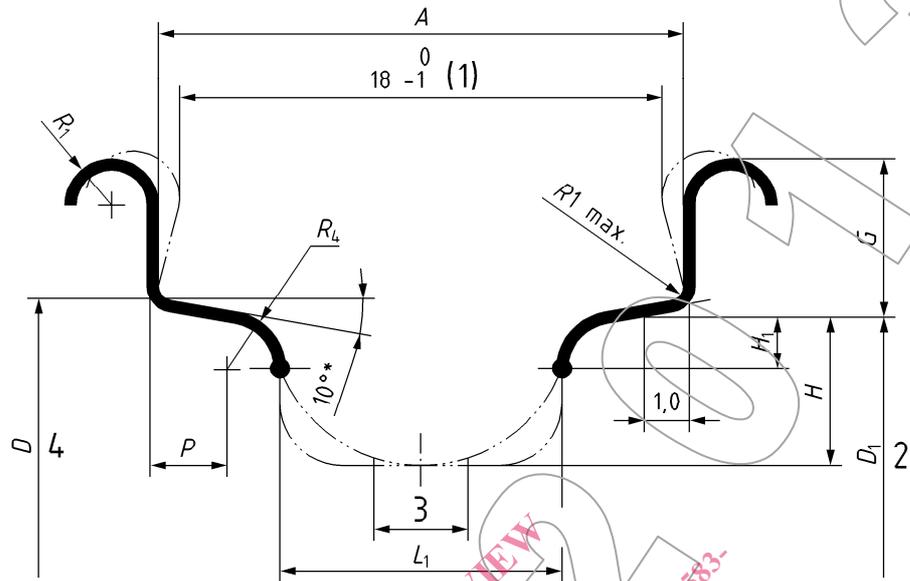
Le code de diamètre nominal de jante, le diamètre de jante spécifié et le diamètre de jante mesuré des jantes à rebord droit (SS) doivent être tels qu'indiqués à la Figure 1 et dans le Tableau 2.

4.3 Désignation et marquage

Une jante à rebord droit (SS) doit être désignée par son code de diamètre nominal de jante et son code de largeur nominale de jante, précédés facultativement des lettres « SS » pour indiquer qu'il s'agit d'un rebord droit.

EXEMPLE SS 400 × 20

Dimensions en millimètres



Légende

- 1 18⁰₋₁ (jante 18 uniquement)
- 2 diamètre de jante mesuré
- 3 trous de jante pour la valve 6.2A, 6.2C, 8.3A et 8.3C
- 4 diamètre de jante spécifié

NOTE Variation admise de 5° à 15° (de 5° à 25° pour les jantes laminées dont le diamètre nominal de jante est inférieur ou égal à 400).

Figure 1 — Jantes à rebord droit

Tableau 1 — Cotes des jantes à rebord droit

Dimensions en millimètres

Code de largeur	A ± 1	G ± 0,5	H ₁ ^{a b}		L ₁ ^b min	P min	R ₁ min	R ₄ min
			min	max				
16	16	5,5	1,8	6	9	1,5	1	1,5
18 ^c	18	6,5	1,8	6	10	1,8	1,5	1,5
20	20	6,5	2	6,5	11	2	1,8	1,5
22	22	6,5	3	7,5	11	2,2	1,8	2
24	24	7	3	7,5	11	3	2	2,5
27	27	7,5	3,5	8	14	3,5	2,5	2,5
30,5	30,5	8	3,5	8	14	3,5	2,5	2,5

^a Pour les profils de jantes dont le diamètre spécifié est inférieur à 400 mm, il convient d'augmenter la profondeur de la gorge H₁ de 1 mm.

^b La cote H₁, en liaison avec la cote L₁, définit l'espace libre minimal au-dessus du fond de la jante et des têtes de rayons, une fois la protection du fond de jante montée, permettant un montage satisfaisant du pneumatique. La cote H₁ doit être définie sous la responsabilité du fabricant de jantes de façon à atteindre cet objectif.

^c Précédemment désigné par le code de largeur de jante 17.

Tableau 2 — Diamètre de jante spécifié et diamètre de jante mesuré des jantes à rebord droit et des jantes à crosse

Dimensions en millimètres

Code de diamètre nominal	Diamètre de jante spécifié D	Diamètre de jante mesuré $D_1 \pm 0,5^a$
203	203,2	202,85
305	304,7	304,35
355	355,5	354,65
387	386,6	386,25
406	405,6	405,25
438	437,9	437,55
457	457,0	456,65
489	488,6	488,25
507	507,3	506,95
540	539,6	539,25
559	558,8	558,45
571	571,0	570,65
584	583,9	583,55
590	590,2	589,85
622	622,3	621,95
630	629,7	629,35
635	634,7	634,35

^a La tolérance sur la circonférence mesurée sur la portée du talon du pneumatique ($\pi \times$ diamètre de jante mesuré) est de $\pm 1,5$ mm.

Le diamètre du mandrin ($D_m^{+0}_{-0,05}$) utilisé pour la méthode 1 est égal au diamètre de jante mesuré D_1 . La longueur théorique du ruban, y compris la tolérance maximale sur la circonférence mesurée sur la portée du talon, peut être calculée à partir de $L = \pi (D_1 + 0,3) + 2,0$ et se rapporte au ruban plat à une température de 20 °C (voir A.4).

5 Jantes à crochet

5.1 Profil des jantes

Les cotes et les tolérances des jantes à crochet (HB) doivent être telles qu'indiquées à la Figure 2 et dans le Tableau 3.

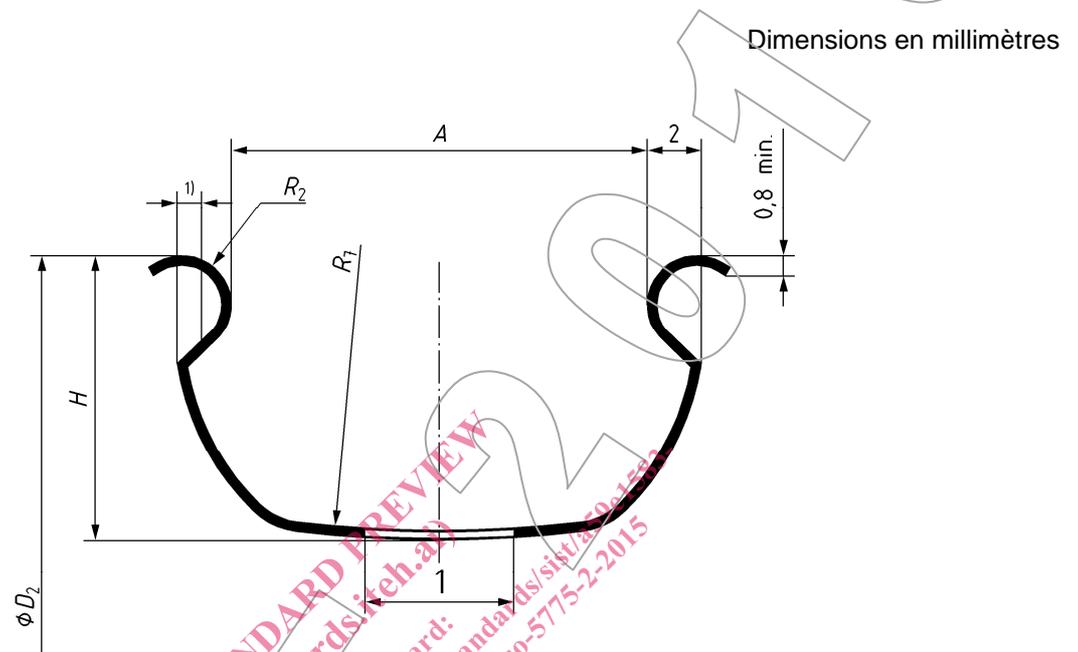
5.2 Diamètre et circonférence des jantes

Le code de diamètre nominal de jante, le diamètre de jante spécifié et la circonférence de mesure des jantes à crochet (HB) doivent être tels qu'indiqués à la Figure 2 et dans le Tableau 4.

5.3 Désignation et marquage

Une jante à crochet (HB) doit être désignée par son code de diamètre nominal de jante et son code de largeur nominale de jante, précédés des lettres « HB » pour indiquer qu'il s'agit d'un type à crochet.

EXEMPLE HB 422 x 25



Légende

- 1 trou de jante pour la valve
- 2 ouverture facultative ne devant pas dépasser 1 mm

Figure 2 — Jantes à crochet

Tableau 3 — Cotes des jantes à crochet

Dimensions en millimètres

Largeur nominale de jante	A ± 1	H min	R_2 $\pm 0,5$	R_7 min
20	20	13	2	30
25	27	14	2	50
27	27	15	2	70